



Distr.: GÉNÉRALE

GC.11/4
1^{er} août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Onzième session

Vienne, 28 novembre-2 décembre 2005

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE SA TRENTIÈME SESSION

(20-23 juin 2005)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	3
Chapitre		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	3-16	3
II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2004 (point 3)	17	4
III. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS (points 4 a) à h); SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (point 7)	18-32	5
A. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS	19-27	5
i. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005	20	5
ii. Situation financière de l'ONUDI	21	5
iii. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007	22	5
iv. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007	23	5
v. Nomination d'un commissaire aux comptes	24	5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.05-86971 (F)



TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Chapitre	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
vi. Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées	25	5
vii. Mobilisation de ressources financières	26	5
viii. Règlement financier	27	6
B. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	28	6
IV. PROGRAMME ET BUDGETS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 (point 5)	29	6
V. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2004-2007 (point 6); CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2006-2009 (point 9)	30-32	6
A. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2004-2007	31	6
B. CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2006-2009	32	6
VI. APPLICATION DE L'ACCORD RÉGISSANT LA COOPÉRATION AVEC LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (point 8)	33	6
VII. VISION STRATÉGIQUE À LONG TERME DE L'ORGANISATION (point 10)	34	6
VIII. ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (point 11)	35	6
IX. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (point 12)	36	6
X. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES (point 13)	37	7
XI. RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL (point 14)	38	7
XII. PRÉPARATIFS DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE (point 15)	39	7
XIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION (point 16)	40	7
XIV. ADOPTION DU RAPPORT (point 17)	41	7
XV. CLÔTURE DE LA SESSION	42	7
Annexes		
I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA TRENTIÈME SESSION		8
II. DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA TRENTIÈME SESSION		15

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa trentième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques du Conseil (IDB.30/SR.1 à 7), où les délibérations sont consignées en détail, font partie intégrante du présent rapport.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale à sa onzième session:

IDB.30/Dec.3	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2006-2007
IDB.30/Dec.4	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007
IDB.30/Dec.5	Renforcement des mesures de sécurité
IDB.30/Dec.6	Annexe au Règlement financier
IDB.30/Dec.7	Programme et budgets pour l'exercice biennal 2006-2007
IDB.30/Dec.9	Vision stratégique à long terme de l'Organisation
IDB.30/Dec.10	Questions relatives au personnel
IDB.30/Dec.11	Recommandation d'un candidat pour le poste de Directeur général
IDB.30/Dec.12	Conditions d'engagement du Directeur général
IDB.30/Dec.13	Préparatifs de la onzième session de la Conférence générale

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

3. La trentième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 20 au 23 juin 2005 (7 séances plénières – voir IDB.30/SR.1 à 7).

Participation

4. Les 53 membres du Conseil étaient représentés à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Luxembourg, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République arabe

syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

5. Les 49 États Membres ci-après de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Afghanistan, Albanie, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Belize, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cap-Vert, Chypre, Congo, Costa Rica, Croatie, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gabon, Guatemala, Guinée, Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Viet Nam, Yémen.

6. La Palestine a participé à la session en qualité d'observateur.

7. L'Ordre souverain et militaire de Malte a participé à la session en qualité d'observateur.

8. Les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique et Organisation mondiale du commerce.

9. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Union africaine, Commission européenne, Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Institut international du froid, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des pays exportateurs de pétrole.

10. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: AIESEC International, Association des anciens experts des Nations Unies en industrie et développement, Centre autrichien d'experts confirmés, Chambre de commerce austro-égyptienne, Union européenne de relations publiques, Institut supérieur de gestion, International Association "ZNANIE", Congrès international des industriels et des entrepreneurs, Organisation internationale des employeurs, Mountain Unlimited, Soroptimist International, Association mondiale des petites et moyennes entreprises.

Ouverture de la session

11. La trentième session du Conseil a été ouverte par le Président des vingt-huitième et vingt-neuvième sessions, M. O. Zniber (Maroc).

Bureau de la session

12. En application de l'article 23 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation M. T. Stelzer (Autriche), Président; M. H. Bazoberry Otero (Bolivie), M. Wu Hailong (Chine) et M. J. Bylica (Pologne), Vice-Présidents; et M. E. Koffi (Côte d'Ivoire), Rapporteur.

Ordre du jour de la session

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général pour 2004.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Situation financière;
 - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - e) Nomination d'un commissaire aux comptes;
 - f) Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées;
 - g) Mobilisation de ressources financières;
 - h) Règlement financier.
5. Programme et budgets pour l'exercice biennal 2006-2007.
6. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007.
7. Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes.

8. Application de l'accord régissant la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.
9. Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009.
10. Vision stratégique à long terme de l'Organisation.
11. Activités du Corps commun d'inspection.
12. Questions relatives au personnel.
13. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
14. Recommandation d'un candidat pour le poste de Directeur général.
15. Préparatifs de la onzième session de la Conférence générale.
16. Ordre du jour provisoire et date de la trente et unième session.
17. Adoption du rapport.

14. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.30/Dec.1, IDB.30/SR.1, par. 65 et 66).

15. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé M. H. Bazoberry Otero (Bolivie), Vice-Président, de les présider (voir IDB.30/SR.2, par. 1 et 2).

16. En application de l'appendice B de son règlement intérieur, le Conseil a désigné M. B. I. Svendsen (Norvège), M. V. Omelyan (Ukraine) et M^{me} Garcia de Perez (République bolivarienne du Venezuela) scrutateurs.

II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2004 (point 3)

17. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2004*, qui comprend le rapport sur l'exécution du programme (IDB.30/2), la liste des activités de coopération technique (IDB.30/2/Add.1), un rapport sur les activités du Bureau du Contrôleur général (IDB.30/21) et un rapport du Bureau du contrôleur général sur les activités entreprises en 2004 (IDB.30/CRP.2). Les débats sur ce

point sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.30/SR.1 (par. 36 à 64) et IDB.30/SR.2 (par. 3 à 54). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.30/SR.7, par. 11 et 12).

III. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS (points 4 a) à h)); SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (point 7)

18. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points 4 a) à h) et le point 7. Le débat sur ces points est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.30/SR.2 (par. 55 à 88) et IDB.30/SR.3 (par. 14 à 26).

A. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS

19. Au titre du point 4, le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt et unième session (IDB.30/22).

i. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005

20. Au titre du point 4 a), le Conseil était saisi du rapport intérimaire du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.30/8), du rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 présenté par le Directeur général (IDB.30/9), et du rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2004-2005, qui figure dans le *Rapport annuel pour 2004* (IDB.30/2 et Add.1). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.30/SR.7, par. 13 et 14).

ii. Situation financière de l'ONUDI

21. Au titre du point 4 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.30/13), d'un rapport du Directeur général sur les comptes spéciaux (IDB.30/10), d'une mise à jour sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.30/CRP.8) et de la conclusion 2005/7 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.2) et adopté la décision IDB.30/Dec.2 (voir annexe I).

iii. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007

22. Au titre du point 4 c), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2006-2007 (IDB.30/7) et de la conclusion 2005/4 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.3) et adopté la décision IDB.30/Dec.3 (voir annexe I).

iv. fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007

23. Au titre du point 4 d), le Conseil était saisi des propositions du Directeur général relatives au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 (IDB.30/3) et de la conclusion 2005/5 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.4) et adopté la décision IDB.30/Dec.4 (voir annexe I).

v. nomination d'un commissaire aux comptes

24. Au titre du point 4 e), le Conseil était saisi de cinq rapports du Directeur général sur les candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes (IDB.30/5 et Add.1, Add.2, Add.3 et Add.4). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.30/SR.7, par. 21 et 22).

vi. Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées

25. Au titre du point 4 f), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le renforcement des mesures de sécurité au Centre international de Vienne (IDB.30/11), de deux propositions du Directeur général relatives aux prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité (IDB.30/12 et Add.1), d'une proposition du Directeur général sur les options de financement du renforcement des mesures de sécurité (IDB.30/12/Add.2) et de la conclusion 2005/6 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.13) et adopté la décision IDB.30/Dec.5 (voir annexe I).

vii. Mobilisation de ressources financières

26. Au titre du point 4 g), le Conseil était saisi des informations figurant dans le *Rapport annuel pour 2004* sur la mobilisation de ressources financières (IDB.30/2, chap. VI). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie (IDB.30/SR.7, par. 23 et 24).

viii. Règlement financier

27. Au titre du point 4 h), le Conseil était saisi des informations présentées par le Secrétariat concernant un amendement proposé à l'annexe au Règlement financier (IDB.30/4) et de la conclusion 2005/2 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.5) et adopté la décision IDB.30/Dec.6 (voir annexe I).

B. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

28. Au titre du point 7, le Conseil était saisi du rapport intérimaire du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.30/8). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de ce document (IDB.30/SR.7, par. 29 et 30)

IV. PROGRAMME ET BUDGETS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 (point 5)

29. Au titre du point 5, le Conseil était saisi des propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2006-2007 (IDB.30/6), d'un rapport sur la suite donnée à la conclusion 2005/3 du Comité des programmes et des budgets présenté par la Présidente du Comité, M^{me} S. Noriega Urizar (Guatemala) (IDB.30/24) et de la conclusion 2005/3 du Comité des programmes et des budgets. Les débats sur ce point sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.30/SR.4 (par. 45 à 56) et IDB.30/SR.7 (par. 57 à 64). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.9) et adopté la décision IDB.30/Dec.7 (voir annexe I).

V. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2004-2007 (point 6); CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2006-2009 (point 9)

30. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points 6 et 9. Les débats sur ces points sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.30/SR.4 (par. 57 à 82) et IDB.30/SR.5 (par. 1 à 14).

A. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2004-2007

31. Au titre du point 6, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007 (IDB.30/16) et de notes du Secrétariat sur

l'état des programmes intégrés et des cadres généraux de services (IDB.30/CRP.3) et sur le programme de recherche (IDB.30/CRP.7). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie (IDB.30/SR.7, par. 27 et 28).

B. CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2006-2009

32. Au titre du point 9, le Conseil a pris note des informations figurant dans l'ordre du jour annoté (IDB.30/SR.7, par. 33 et 34). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.11) et adopté la décision IDB.30/Dec.8 (voir annexe I).

VI. APPLICATION DE L'ACCORD RÉGISSANT LA COOPÉRATION AVEC LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (point 8)

33. Au titre du point 8, le Conseil était saisi de deux rapports intérimaires du Directeur général sur l'application de l'accord régissant la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (IDB.30/17 et IDB.30/CRP.6). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.30/SR.5 (par. 15 à 53). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie (IDB.30/SR.7, par. 31 et 32).

VII. VISION STRATÉGIQUE À LONG TERME DE L'ORGANISATION (point 10)

34. Au titre du point 10, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la vision stratégique à long terme de l'Organisation (IDB.30/23). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.30/SR.5 (par. 59 à 96). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.12) et adopté la décision IDB.30/Dec.9 (voir annexe I).

VIII. ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (point 11)

35. Au titre du point 11, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.30/14). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.30/SR.5 (par. 54 à 58). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie (IDB.30/SR.7, par. 37 et 38).

IX. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (point 12)

36. Au titre du point 12, le Conseil était saisi des informations relatives au personnel figurant dans le

Rapport annuel pour 2004 (IDB.30/2, appendice L), d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.30/15) et de deux documents de séance, l'un présentant la liste du personnel de l'ONUDI (IDB.30/CRP.4), l'autre portant sur les recours dont sont actuellement saisis la Commission paritaire de recours de l'ONUDI et le Tribunal administratif de l'OIT (IDB.30/CRP.9). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.30/SR.6 (par. 1 à 7). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.6) et adopté la décision IDB.30/Dec.10 (voir annexe I).

X. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES (point 13)

37. Au titre du point 13, le Conseil a pris note des informations figurant dans l'ordre du jour annoté et des observations formulées par le Président à ce sujet (IDB.30/SR. 7, par. 41 et 42).

XI. RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL (point 14)

38. Au titre du point 14, le Conseil était saisi de deux notes du Secrétariat présentant les candidats au poste de Directeur général (IDB.30/19 et Add.1) et un projet de contrat de nomination du Directeur général (IDB.30/20). Les débats publics sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.30/SR.3 (par. 1 à 13). Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président et adopté les décisions IDB.30/Dec.11 et IDB.30/Dec.12 (voir annexe I).

XII. PRÉPARATIFS DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE (point 15)

39. Au titre du point 15, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les préparatifs de la onzième session de la Conférence générale (IDB.30/18). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.30/SR.6 (par. 9 et 10). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.7) et adopté la décision IDB.30/Dec.13 (voir annexe I).

XIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION (point 16)

40. Au titre du point 16, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la trente et unième session (IDB.30/CRP.5). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.30/SR.6 (par. 11). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.30/L.8) et adopté la décision IDB.30/Dec.14 (voir annexe I).

XIV. ADOPTION DU RAPPORT (point 17)

41. Au titre du point 17, le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.30/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.30/SR.7, par. 65 à 67).

XV. CLÔTURE DE LA SESSION

42. Le 23 juin 2005, à 21 h 25, le Conseil a clos sa trentième session (voir IDB.30/SR.7, par. 68 à 70).

Annexe I

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA TRENTIÈME SESSION

Décision	Titre	Page
IDB.30/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence (IDB.30/SR.1, par. 65 et 66)	9
IDB.30/Dec.2	Situation financière de l'ONUDI (IDB.30/SR.7, par. 15 et 16)	9
IDB.30/Dec.3	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2006-2007 (IDB.30/SR.7, par. 17 et 18)	9
IDB.30/Dec.4	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 (IDB.30/SR.7, par. 19 et 20)	9
IDB.30/Dec.5	Renforcement des mesures de sécurité (IDB.30/SR.7, par. 50 à 56)	9
IDB.30/Dec.6	Annexe au règlement financier (IDB.30/SR.7, par 25 et 26)	10
IDB.30/Dec.7	Programme et budgets pour l'exercice biennal 2006-2007 (IDB.30/SR.7, par. 57 à 64)	10
IDB.30/Dec.8	Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009 (IDB.30/SR.7, par. 33 et 34)	10
IDB.30/Dec.9	Vision stratégique à long terme de l'Organisation (IDB.30/SR.7, par. 35 et 36)	11
IDB.30/Dec.10	Questions relatives au personnel (IDB.30/SR.7, par. 39 et 40)	11
IDB.30/Dec.11	Recommandation d'un candidat au poste de directeur général (IDB.30/SR.3, par. 10 et 11)	11
IDB.30/Dec.12	Conditions d'emploi du Directeur général (IDB.30/SR.3, par. 12 et 13)	12
IDB.30/Dec.13	Préparatifs de la onzième session de la Conférence générale (IDB.30/SR.7, par. 43 et 44)	13
IDB.30/Dec.14	Ordre du jour provisoire et date de la trente et unième session (IDB.30/SR.7, par. 45 à 49)	14

**IDB.30/Dec.1 UTILISATION DES RESSOURCES
DISPONIBLES EN MATIÈRE DE
SERVICES DE CONFÉRENCE**

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa trentième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
20 juin 2005*

**IDB.30/Dec.2 SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ONU**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.30/13;

b) A approuvé la dotation de la réserve opérationnelle pour l'exercice 2006-2007, fixée à 3,03 millions d'euros, soit 15 % des prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel de cet exercice;

c) A prié instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'avaient pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

d) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

**IDB.30/Dec.3 BARÈME DES QUOTES-PARTS
POUR L'EXERCICE BIENNAL
2006-2007**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.30/7;

b) A recommandé à la Conférence générale d'établir pour l'exercice biennal 2006-2007 un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 58/1 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONU, étant entendu que les nouveaux Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème

des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONU;

c) A prié instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2006-2007, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours;

d) A invité les États qui ont des arriérés, y compris ceux qui ne sont plus Membres de l'ONU, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans condition et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de versement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONU.

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

**IDB.30/Dec.4 FONDS DE ROULEMENT POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.30/3;

b) A recommandé à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 continue à être de 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice 2006-2007 reste le même que pour l'exercice biennal 2004-2005, c'est-à-dire comme prévu à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) A prié instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

**IDB.30/Dec.5 RENFORCEMENT DES MESURES
DE SÉCURITÉ**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des progrès accomplis dans la première phase du renforcement des mesures de sécurité visant à mettre le Centre international de Vienne aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, comme indiqué dans les documents IDB.30/11 et PBC.21/CRP.4;

b) A pris note également des renseignements figurant dans les documents IDB.30/12 et Add.1 concernant les prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 et dans le document IDB.30/12/Add.2 concernant les options de financement du renforcement des mesures de sécurité;

c) A décidé d'approuver les mesures proposées pour la deuxième phase du renforcement des mesures de sécurité, telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée générale dans la résolution A/RES/59/276 et telles que décrites dans le document IDB.30/11;

d) A décidé également d'approuver le projet supplémentaire relatif au remplacement des fenêtres, comme indiqué dans le document IDB.30/11;

e) A recommandé à la Conférence générale d'adopter, pour les première et deuxième phases et le remplacement des fenêtres, les prévisions additionnelles pour 2004-2005 telles qu'elles sont présentées dans le document IDB.30/12 et qui se montent à 2 585 160 euros. Le solde (215 670 euros) requis pour le remplacement des fenêtres, tel que présenté dans le document IDB.30/12/Add.1, sera financé par les économies réalisées au cours de l'exercice biennal 2004-2005;

f) A pris note de la création par le Directeur général d'un compte spécial telle que décrite dans le document IDB.30/12 aux fins de financer la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité.

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

IDB.30/Dec.6 ANNEXE AU RÈGLEMENT FINANCIER

Le Conseil du développement industriel a recommandé à la Conférence générale d'approuver le texte révisé du paragraphe 5 de l'annexe au règlement financier tel qu'il figure à l'annexe du document IDB.30/4.

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

IDB.30/Dec.7 PROGRAMME ET BUDGETS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

Le Conseil du développement industriel:

a) Ayant examiné les programmes et les budgets pour l'exercice biennal 2006-2007 tels que présentés dans le document IDB.30/6;

b) A recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut de 154 009 800 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 150 785 600 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 3 224 200 euros;

c) A prié le Directeur général de soumettre à la Conférence générale, à sa prochaine session, les modifications apportées au document IDB.30/6, reflétant ces prévisions budgétaires, notamment l'ajout d'un poste d'administrateur à l'actuel organigramme du Bureau du Contrôleur général, et d'autres ajustements nécessaires, compte tenu de la nécessité d'allouer des ressources suffisantes aux grands programmes C, D, E et F;

d) A recommandé également à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 20 174 720 euros aux fins du budget opérationnel pour l'exercice biennal 2006-2007, montant à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 19 859 520 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 315 200 euros, conformément aux dispositions du règlement financier;

e) A confirmé que le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 sera établi sur une base comparable au montant brut des dépenses approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007, tel qu'indiqué au paragraphe b).

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

IDB.30/Dec.8 CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 2006-2009

Le Conseil du développement industriel:

a) A reconnu que de graves disparités économiques et sociales persistaient dans beaucoup de pays en développement, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, et qu'elles avaient eu une incidence négative sur le niveau de vie des populations, compromettant ainsi la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) A rappelé la résolution GC.10/Res.8, intitulée “Lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, particulièrement en Amérique latine et dans les Caraïbes sur fond de développement durable”, dans laquelle le Directeur général était prié d’allouer autant de ressources que possible aux initiatives et programmes qui, dans la région, relèvent du mandat de l’ONUDI, conformément aux priorités approuvées de l’Organisation;

c) A pris note des déclarations et plans d’action sur le sujet où des chefs d’État et de gouvernement d’Amérique latine et des Caraïbes soulignent la nécessité de promouvoir le développement de leur région pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

d) A prié le Secrétariat de l’ONUDI d’élaborer et de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, conformément aux priorités approuvées de l’Organisation, au cours de l’exercice biennal 2006-2007, un programme régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes, en tenant compte des enseignements tirés par l’Organisation dans la création de synergies;

e) A prié également le Directeur général de lui faire régulièrement rapport sur l’application de la résolution GC.10/Res.8 et sur la mise en œuvre du programme régional.

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

IDB.30/Dec.9 VISION STRATÉGIQUE À LONG TERME DE L’ORGANISATION

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé la résolution GC.10/Res.2 de la Conférence générale dans laquelle cette dernière invitait le Directeur général à définir une vision stratégique à long terme, le cas échéant, pour qu’elle soit adoptée à sa prochaine session;

b) A pris note des informations fournies dans le document GC.11/8-IDB.30/23, en particulier de la vision stratégique à long terme proposée, définie en consultation avec les États Membres;

c) A apprécié la contribution du Directeur général à l’établissement de la vision stratégique à long terme proposée;

d) A prié le Secrétariat de poursuivre les consultations avec les États Membres afin d’en élaborer le texte final;

e) A invité la Conférence générale à examiner, en vue de l’adopter, la vision stratégique à long terme ainsi établie sous sa forme définitive.

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

IDB.30/Dec.10 QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.30/15;

b) A noté les modifications apportées, en application de l’article 13.3 du Statut du personnel, au tableau I et à l’annexe II dudit Statut afin de les rendre conformes à la décision de l’Assemblée générale énoncée dans la résolution 59/268;

c) A noté en outre les modifications apportées à la disposition 107.03 et aux appendices C, E, F et G du Règlement du personnel;

d) A recommandé à la Conférence générale les candidats suivants à l’élection des deux membres et des deux membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l’ONUDI pour la période biennale de 2006-2007:

Membres:	M. Khaled El Mekwad	(Égypte)
	M. David Best	(Suisse)

Membres	(pays)
suppléants:	(pays)

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

IDB.30/Dec.11 RECOMMANDATION D’UN CANDIDAT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil du développement industriel, agissant en application de l’Article 11.2 de l’Acte constitutif, a décidé de recommander à la Conférence générale de nommer M. Kandeh K. Yumkella Directeur général de l’ONUDI pour une période de quatre ans, à compter du 8 décembre 2005 ou jusqu’au moment où le Directeur général nommé lors de la treizième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

*3^e séance plénière
21 juin 2005*

**IDB.30/Dec.12 CONDITIONS D'EMPLOI DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le Conseil du développement industriel, comme suite à sa décision IDB.30/Dec.11, et agissant en application de l'article 103 du règlement intérieur de la Conférence générale, a décidé de recommander à la Conférence d'approuver le projet de contrat annexé à la présente décision, qui fixe les conditions d'emploi du Directeur général, notamment le traitement et les autres émoluments attachés à cette fonction.

*3^e séance plénière
21 juin 2005*

Annexe

**PROJET DE CONTRAT DE NOMINATION DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

LE PRÉSENT CONTRAT est établi

entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après dénommée l'Organisation), d'une part,

et (ci-après dénommé le Directeur général), d'autre part.

ATTENDU

Que le Directeur général, sur recommandation du Conseil, a été dûment nommé par la Conférence à sa onzième session, tenue en décembre 2005.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

1. Mandat

Le Directeur général est nommé à compter du ... jour de ... deux mille cinq (2005), pour une période de quatre ans, ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la treizième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

2. Lieu officiel d'affectation

Le lieu officiel d'affectation du Directeur général est Vienne (Autriche).

3. Fonctions officielles

Conformément à l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'Organisation, le Directeur général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

4. Privilèges et immunités

Le Directeur général jouit de tous les privilèges et immunités en rapport avec ses fonctions, conformément à l'Article 21 de l'Acte constitutif de l'Organisation et à tout instrument juridique pertinent en vigueur ou futur.

5. Statut du personnel

Le Directeur général est assujéti au Statut du personnel de l'Organisation, ainsi qu'aux amendements qui pourraient y être apportés, dans la mesure où ils lui sont applicables.

6. Traitement soumis à retenue et indemnités

a) Le traitement annuel brut du Directeur général est de deux cent trente-trois mille six (233 006) dollars des États-Unis, correspondant à un traitement annuel net de base équivalent à cent cinquante-quatre mille six cent soixante-quatre (154 664) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires ayant des charges de famille) ou à cent trente-sept mille cinq cent quarante-trois (137 543) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires sans charges de famille). Le traitement brut et le traitement net de base sont ajustés chaque fois que l'Assemblée générale décide d'ajuster le traitement brut et le traitement net de base du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur;

b) Il/Elle bénéficie de l'indemnité de poste ainsi que des indemnités et prestations – y compris les prestations de sécurité sociale – auxquelles un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs du Secrétariat de l'ONUDI aurait droit, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation, sous réserve que l'objet de tels émoluments, indemnités ou prestations n'ait pas déjà été couvert par d'autres dispositions du présent contrat;

c) Le Directeur général reçoit une indemnité de représentation de trente mille trente-trois (30 033) euros par an, ajustée pour tenir compte du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget, afin de pouvoir assumer sa part des dépenses de représentation encourues par l'Organisation;

d) Il/Elle reçoit une indemnité de logement s'élevant à quarante-sept mille soixante-dix (47 070) euros par an, ajustée pour tenir compte du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget;

e) Le traitement, les indemnités et les prestations précités auxquels le Directeur général a droit en vertu du présent contrat sont ajustés par le Conseil, après consultation avec le Directeur général, afin d'être

alignés sur ceux des chefs de secrétariat d'autres institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies.

7. Dispositions relatives à la pension¹

Variante A

Le Directeur général est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies conformément aux dispositions de l'article d) de la décision IDB.10/Dec.17 du Conseil du développement industriel. Sa rémunération considérée aux fins de la pension est déterminée et ajustée conformément aux dispositions des articles 54 c) et b) des statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Variante B

Le Directeur général n'est pas affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il perçoit à la place, conformément à la résolution 47/203 de l'Assemblée générale, un montant correspondant à 15,8 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, c'est-à-dire au montant que l'Organisation verserait à la Caisse, à titre de complément de sa rémunération.

8. Monnaie dans laquelle sont payés les émoluments

Les émoluments sont payés dans la monnaie servant à cet effet pour le personnel de la catégorie des administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur.

9. Préavis de démission

Le Directeur général peut à tout moment donner par écrit un préavis de démission de trois mois au Conseil, qui est autorisé à accepter sa démission au nom de la Conférence générale, auquel cas, à l'expiration de ce délai de préavis, il cesse d'être Directeur général de l'Organisation et le présent contrat est résilié.

10. Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur le ... jour de ... 2005.

SIGNÉ ce ... jour de ... 2005, à Vienne.

(.....) (.....)

Le Président de la Conférence Le Directeur général
agissant au nom
de l'Organisation

**IDB.30/Dec.13 PRÉPARATIFS DE LA ONZIÈME
SESSION DE LA CONFÉRENCE
GÉNÉRALE**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.30/18;

b) A adopté l'ordre du jour ci-après pour la onzième session de la Conférence générale:

1. Ouverture de la session.

2. Élection du Bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Organisation des travaux.

5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.

6. Élections aux organes:

a) Conseil du développement industriel;

b) Comité des programmes et des budgets.

7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2003 et 2004.

8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions ordinaires.

9. Forum sur les questions liées au développement industriel.

10. Questions financières:

a) Barème des quotes-parts des États Membres;

b) Situation financière de l'ONUDI;

c) Fonds de roulement;

d) Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité;

¹ La variante A sera incluse dans le contrat si le Directeur général élu s'affilie à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La variante B sera applicable s'il ne s'y affine pas.

e) Nomination d'un commissaire aux comptes;

f) Annexe au règlement financier.

11. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007.

12. Cadre de programmation à moyen terme, 2006-2009.

13. Vision stratégique à long terme.

14. Programme et budgets, 2006-2007.

15. Application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

16. Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.

17. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.

18. Nomination du Directeur général.

19. Date et lieu de la douzième session.

20. Clôture de la session.

c) Approuve la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la Conférence générale (ordre du jour provisoire, point 9);

d) Recommande à la Conférence de renvoyer les points 7 à 17 et le point 19 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence;

e) Recommande que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, le Président de la trentième session du Conseil du développement industriel dirige des consultations informelles pour préparer la onzième session de la Conférence.

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

IDB.30/Dec.14. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.30/CRP.5;

b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa trente et unième session:

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2005.

4. Situation financière de l'Organisation.

5. Application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

6. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris la coopération Sud-Sud.

7. Activités du Groupe de l'évaluation.

8. Activités du Corps commun d'inspection.

9. Questions relatives au personnel [si nécessaire].

10. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.

11. Ordre du jour provisoire et date de la trente-deuxième session.

12. Adoption du rapport.

c) A décidé de tenir sa trente et unième session les 6 et 7 juin 2006.

*7^e séance plénière
23 juin 2005*

Annexe II

DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA TRENTIÈME SESSION

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
IDB.30/1	2	Ordre du jour provisoire
IDB.30/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.30/2 PBC.21/2	3	<i>Rapport annuel 2004 de l'ONUDI</i>
IDB.30/2/Add.1 PBC.21/2/Add.1	3	<i>Rapport annuel 2004 de l'ONUDI</i> . Liste des activités de coopération technique
IDB.30/3 PBC.21/3	4 d)	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007. Propositions du Directeur général
IDB.30/4 PBC.21/4	4 h)	Règlement financier. Amendement proposé à l'annexe au Règlement financier par le Secrétariat
IDB.30/5 PBC.21/5	4 e)	Nomination d'un commissaire aux comptes. Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
IDB.30/5/Add.1 PBC.21/5/Add.1	4 e)	Nomination d'un commissaire aux comptes. Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général. Additif
IDB.30/5/Add.2 PBC.21/5/Add.2	4 e)	Nomination d'un commissaire aux comptes. Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général. Additif
IDB.30/5/Add.3	4 e)	Nomination d'un commissaire aux comptes. Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Additif
IDB.30/5/Add.4	4 e)	Nomination d'un commissaire aux comptes. Candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes. Additif
IDB.30/6 PBC.21/6	5	Programme et budgets, 2006-2007. Propositions du Directeur général
IDB.30/7 PBC.21/7	4 c)	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire. Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2006-2007. Note du Secrétariat
IDB.30/8 PBC.21/8	4 a) et 7	Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005. Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes. Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005
IDB.30/9 PBC.21/9	4 a)	Rapport intérimaire du commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005. Rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005. Présenté par le Directeur général
IDB.30/10 PBC.21/10 GC.11/5	4 b)	Situation financière de l'ONUDI. Comptes spéciaux. Rapport du Directeur général

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
IDB.30/11 PBC.21/11	4 f)	Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées. Renforcement des mesures de sécurité au Centre international de Vienne. Rapport du Directeur général
IDB.30/12 PBC.21/12	4 f)	Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées. Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité. Proposition du Directeur général
IDB.30/12/Add.1 PBC.21/12/Add.1	4 f)	Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées. Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité. Additif
IDB.30/12/Add.2	4 f)	Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées. Options de financement du renforcement des mesures de sécurité. Additif
IDB.30/13 PBC.21/13	4 b)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.30/14	11	Activités du Corps commun d'inspection. Rapport du Directeur général
IDB.30/15	12	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
IDB.30/16 GC.11/6	6	Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007. Rapport du Directeur général
IDB.30/17 GC.11/7	8	Application de l'Accord régissant la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Rapport intérimaire du Directeur général
IDB.30/18	15	Préparatifs de la onzième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
IDB.30/19	14	Recommandation d'un candidat pour le poste de Directeur général. Candidats au poste de Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.30/19/Corr.1	14	РЕКОМЕНДАЦИЯ КАНДИДАТА НА ДОЛЖНОСТЬ ГЕНЕРАЛЬНОГО ДИРЕКТОРА. Кандидаты на должность Генерального директора. Записка Секретариата. Исправлени
IDB.30/19/Add.1	14	Recommandation d'un candidat pour le poste de Directeur général. Candidats au poste de Directeur général. Note du Secrétariat. Additif
IDB.30/20	14	Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général. Projet de contrat de nomination du Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.30/21	3	Rapport annuel du Directeur général pour 2004. Rapport sur les activités du Bureau du Contrôleur général. Note du Directeur général
IDB.30/22	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt et unième session (10-12 mai 2005)
IDB.30/23 GC.11/8	10	Vision stratégique à long terme de l'Organisation. Définition d'une vision stratégique à long terme de l'Organisation. Rapport du Directeur général
IDB.30/24	5	Programme et budgets pour l'exercice biennal 2006-2007. Application de la conclusion 2005/3 du Comité des programmes et des budgets. Rapport de la Présidente du Comité des programmes et des budgets. (M ^{me} Sandra Noriega Urizar, Guatemala)

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
Documents de séance		
IDB.30/CRP.1	2	Adoption of the agenda. List of documents
IDB.30/CRP.2	3	Annual Report of the Director-General for 2004. Report by the Office of the Comptroller General on activities undertaken in 2004. Note by the Secretariat
IDB.30/CRP.3	6	Implementation of the medium-term programme framework, 2004-2007. Status of the integrated programmes and country service frameworks. Note by the Secretariat
IDB.30/CRP.4	12	Personnel matters. List of staff of the UNIDO Secretariat. Submitted by the Secretariat
IDB.30/CRP.5	16	Provisional agenda and date of the thirty-first session. Note by the Director-General
IDB.30/CRP.6	8	Implementation of the Cooperation Agreement with the United Nations Development Programme. Progress report by the Director-General
IDB.30/CRP.7	6	Implementation of the medium-term programme framework, 2004-2007. Research programme. Note by the Secretariat
IDB.30/CRP.8	4 b)	Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat
IDB.30/CRP.9	12	Appeal cases currently before UNIDO's Joint Appeals Board (JAB) and the ILO Administrative Tribunal (ILOAT)
IDB.30/CRP.10	-	List of participants